

Rapport d'Activité 2024

Centre Communal d'Action Sociale
l'Houmeau



Sommaire

Préambule	3
Le CCAS en quelques mots	3
Le Conseil d'Administration	3
1 Le Budget	4
2 L'Action Sociale	5
2-1 Les missions légales	5
2-1-1 L'aide sociale	5
2-1-2 La domiciliation	5
2-1-3 Le registre des personnes vulnérables	5
2-2 Les missions facultatives	6
2-2-1 Accueil et accompagnement des usagers	6
2-2-2 Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale	6
2-2-3 Les aides financières	7
2-2-4 L'aide alimentaire	7
2-2-5 Le logement social	8
2-2-6 Cadeau de fin d'année pour les CM2	8
2-2-7 Le dispositif « Argent de poche »	8
2-2-8 Le Pass'Vac	9
2-2-9 Mai à vélo	9
2-2-10 Movember : un mois dédié à la santé masculine	9
2-2-11 L'Écrivaine Publique	10
2-2-12 L'Heure Civique	10

Préambule

□ Le CCAS en quelques mots ...

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif dont les modalités de fonctionnement sont régies par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il anime une action générale de prévention, d'animation et de développement social dans la commune en lien avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées. De plus, le CCAS observe l'évolution de la demande sociale, repère les signaux d'aggravation et identifie les nouvelles précarités de son territoire.

□ Le Conseil d'Administration

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire de la commune. Il est composé en nombre égal de membres élus par le Conseil municipal en son sein et de membres non élus nommés par le Maire. A l'Houmeau, celui-ci est composé de 14 membres élus et nommés pour la durée du mandat du Conseil Municipal. Il compte 11 femmes (5 élues et 6 nommées) et 3 hommes (2 élus et 1 nommé).

En 2024, 5 Conseils d'Administration ont été organisés pour 19 délibérations prises.

Jean-Luc ALGAY, *Président*

**Membres
Élus**

Idalina Benarrous, *Vice-présidente*
Valérie Bry
Marie-Christine Coutanceau
Bruno Hemar
Claude Pain
Monique Sauvêtre
Annie Villanova

**Membres
Nommés**

Mauricette Cadet
Sylvie Dall'Anese
Annie Escobar
Sylvie Limbourg
Joël Manelphe
Colette Neveu
Michèle Sommé

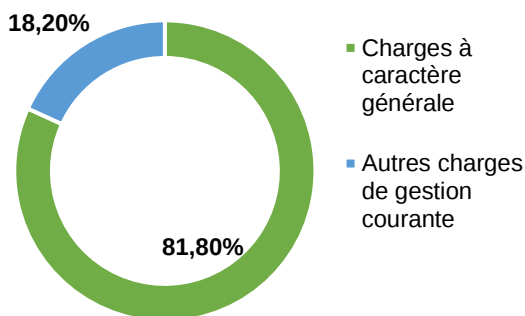
1 - le Budget

Le CCAS dispose d'un budget propre qui comporte une section de fonctionnement répartie entre les recettes et les dépenses.

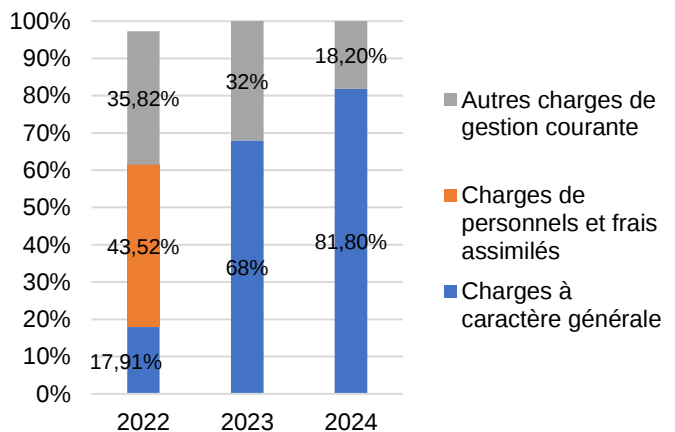
Pour l'année 2024, le total des dépenses s'élève à 71 619,52 € et celui des recettes à 64 416,81 €. L'excédent à reporter sur 2025 est de 1815,81 €.

Dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement en 2024



Répartition des dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2024

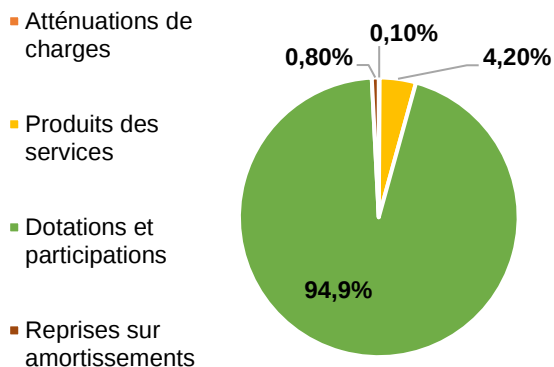


→ Charges à caractère générale : Pass'Vac, dispositif argent de poche, achat de fournitures administratives, remboursement de frais à la collectivité de rattachement, ...

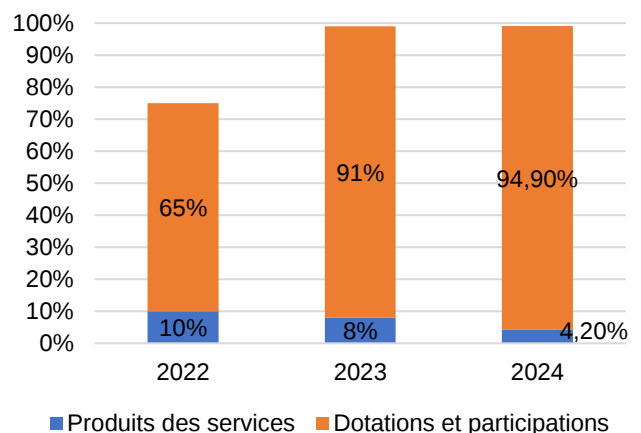
→ Autres charges de gestion courante : GCSMS, aides financières exceptionnelles, aide alimentaire.

Recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement en 2024



Répartition des recettes de fonctionnement entre 2022 et 2024



→ Produits des services : concessions dans le cimetière

→ Dotations et participations : subvention de la commune

2- l'Action Sociale

2-1 Les missions légales

□ 2-1-1 L'aide sociale :

Au titre de l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS assure la pré-instruction administrative des dossiers d'aide sociale pour personnes âgées et handicapées résidant ou ayant résidé sur la commune avant leur entrée en établissement.

L'aide sociale pour les personnes âgées et les personnes handicapées peut concerner :

- les frais d'hébergement (EHPAD, résidence autonomie, accueil familial) ;
- l'aide à domicile (services ménagers, frais de repas, téléalarme).

Elle est attribuée sous conditions de ressources et versée par le Conseil Départemental.

En 2024, le CCAS a traité :

→ 15 dossiers d'Aide Personnalisée à l'Autonomie dont 11 concernaient des demandes d'APA à domicile.

→ 5 dossiers d'obligés alimentaires l'houméens

□ 2-1-2 La domiciliation :

Le CCAS propose aux personnes sans domicile stable, c'est-à-dire qui ne disposent pas d'une adresse leur permettant de recevoir et de consulter leur courrier, de bénéficier d'une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux par la domiciliation. Il s'agit d'une obligation légale des CCAS et CIAS en application de l'article L.264-1 du code de l'action sociale et des familles.

En 2024, personne n'a été domicilié sur la commune de l'Houmeau.

□ 2-1-3 Le registre des personnes vulnérables :

Conformément aux dispositions de la loi 2004-626 du 30 juin 2004 et aux articles L121-6-1, R121-2 à R121-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les communes doivent mettre en place un registre recensant les personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement.

Ces dispositions concernent notamment :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant le cas échéant de l'AAH, l'ACTP, la PCH, la CMI, ...

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes qui y sont inscrites en cas du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le Préfet (canicule, grand froid, épidémie, ...). Chaque année du 1er juin au 15 septembre, la veille saisonnière de la disposition spécifique ORSEC « Gestion Sanitaire des Vagues de Chaleurs » est activée.

En 2024, 19 personnes étaient inscrites sur le registre. L'alerte canicule a été déclenchée 1 fois au niveau orange, correspondant au niveau 3.

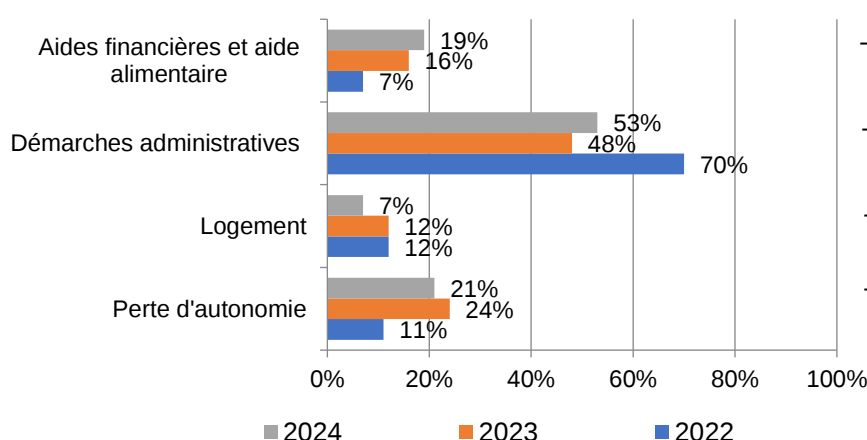
2-2 Les missions facultatives

Au-delà de ces missions légales obligatoires, le CCAS conduit la politique sociale communale décidée par les élus.

□ 2-2-1 Accueil et accompagnement des usagers :

En 2024, le CCAS comptabilise 146 rendez-vous pour différents motifs : aide à la réalisation de démarches administratives (CAF, assurance maladie...), aides financières, aides alimentaires, demande de logement social, ... 36 de ces rendez-vous étaient une première rencontre avec l'agent du CCAS. Ce sont au total 105 femmes et 41 hommes qui ont été reçus.

Répartition des entretiens réalisés entre 2022 et 2024 par type de demande



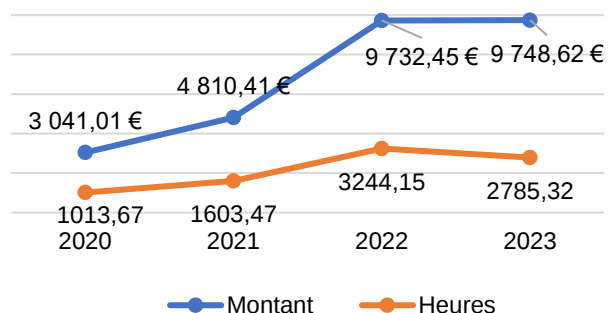
Demandes principales 2024

- Aides financières et alimentaires : demande d'accès à la Banque Alimentaire
- Démarches : FSL, prises de rdv, aide au remplissage de dossiers (CAF, CPAM, ...)
- Logement : demande de logement social
- Perte d'autonomie : demande d'APA et mise en place d'un SAAD

□ 2-2-2 Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale :

Afin de renforcer le service public de l'aide à domicile et de contribuer à l'amélioration de la politique du bien-vieillir sur le territoire, le 24 juin 2019 le Conseil d'Administration a approuvé l'adhésion au Groupement de Coopération Sociale ou Médico-social (GCSMS) Part' âge. Celui-ci a été créé à l'initiative des six Centre Communaux d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle délivrant un service d'aide à domicile et des autres communes de la CDA et a pour objectif d'assurer la pérennité économique de ces services. Depuis 2019, le CCAS de L'Houmeau apporte une contribution financière à ce groupement comme l'ensemble des communes signataires de la convention. Les heures prestées qui sont financées concernent l'APA, la PCH, les services ménagers et depuis cette année les heures caisses de retraite et mutuelle. Deux SAAD publics interviennent sur la commune de L'Houmeau : Nieul sur Mer et La Rochelle.

Montant et Heures prestées entre 2020 et 2023

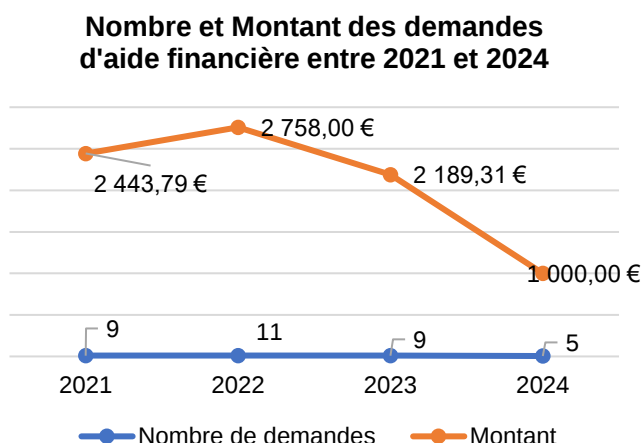


2023

APA	2376,60 heures
	17 bénéficiaires
PCH	318,34 heures
	2 bénéficiaires
Caisses (mutuelles et retraites)	90,38 heures
	2 bénéficiaires

□ 2-2-3 Les aides financières

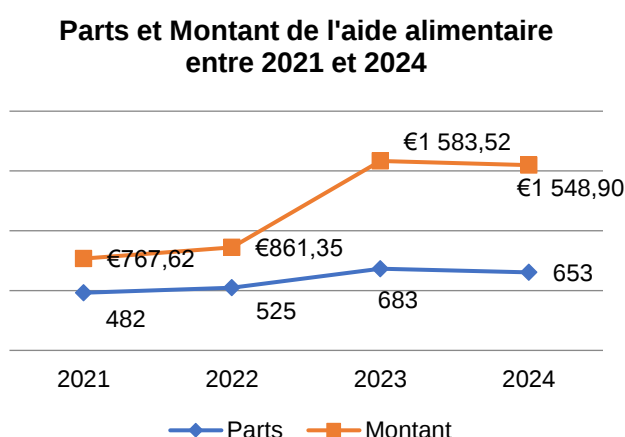
Dans sa mission de soutien aux publics, le CCAS a la possibilité d'octroyer des aides financières via une Commission d'Intervention Sociale. Les demandes sont variables et ont concerné en 2024 le financement de voyages scolaires, d'activités périscolaires, des réparations de véhicule ou encore une baisse de ressources dues à la perte d'une activité professionnelle.



□ 2-2-4 L'aide alimentaire :

Pour lutter contre la précarité alimentaire sur la commune, le CCAS a signé en 2018 une convention de partenariat avec l'association Banque Alimentaire 17. Celle-ci lui permet de distribuer tous les 15 jours des colis qui contiennent des produits alimentaires. Leur coût est pris en charge intégralement par le CCAS pour un total de 1548,90 € pour l'année 2024 contre 1583,52 € en 2023.

En 2024 sur 25 distributions, 19 foyers ont été accueillis soit 47 personnes pour un total de 653 parts commandées à la Banque Alimentaire 17.



Composition des foyers 2024		Age moyen 2024	
Personnes seules sans enfant	8	0-3 ans	3
Personnes seules avec enfants	4	4-14 ans	13
2 adultes sans enfant	2	15-25 ans	9
2 adultes avec enfants	5	26-64 ans	22

□ 2-2-5 Le logement social :

La mairie de l'Houmeau est lieu d'enregistrement pour les demandes de logement social. C'est le CCAS qui est chargé d'accueillir et d'accompagner les demandeurs dans leur inscription et la mise à jour de leur dossier sur le fichier de la demande locative Imhoweb. Le Maire est invité à participer à chaque commission d'attribution de logement sur la commune. Il y a eu 9 commissions en 2024 dont 5 concernaient des logements de l'Office Public des HLM et 4 le groupe 3F Immobilière Atlantic Aménagement.

Au 1^{er} janvier 2025, 11 181 demandes avaient pour choix n°1 de localisation la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. 110 demandes avaient pour choix n°1 la commune de L'Houmeau.

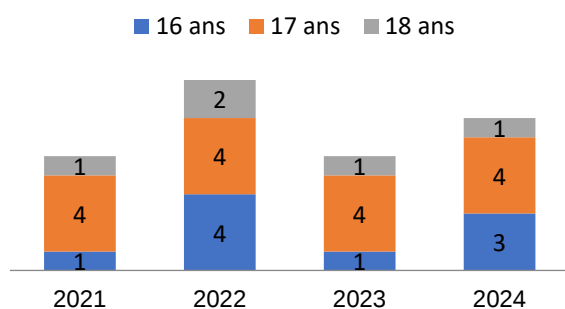
□ 2-2-6 Cadeau de fin d'année pour les CM2 :

Depuis plusieurs années le CCAS offre une carte cadeau aux élèves de CM2 de la commune accompagnée d'un diplôme. Ce cadeau vise à promouvoir l'accès à la culture des jeunes élèves et à marquer la transition entre la fin de l'école primaire et le début de leurs années collège. En 2024, le CCAS décidé d'offrir un livre aux élèves, « *Loïc, fils de Neptune. Odyssée d'un marin rochelais au XX^{ème} siècle* », aux éditions Parole de Rochelais de Tristan Perrin. 31 livres ont été commandés pour un total de 310€.

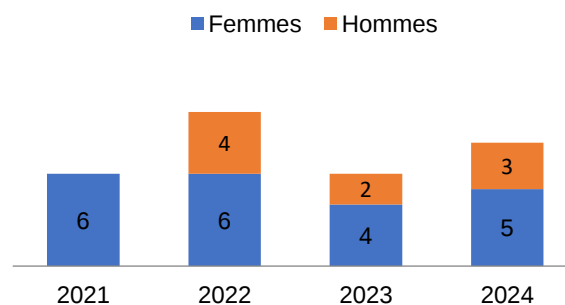
□ 2-2-7 Le dispositif « Argent de poche » :

Le Centre Communal d'Action Sociale et la Commission Enfance Jeunesse ont décidé de s'associer en 2021 pour la mise en œuvre d'un projet en faveur des adolescents sur son territoire, le dispositif « Argent de poche ». Il donne la possibilité à des l'houméens entre 16 et 18 ans de travailler au sein des différents services de la commune, 3h30 par jour sur 10 jours en échange d'une indemnité de 150€. Cette action permet d'accompagner le jeune vers une première expérience professionnelle et de lui faire découvrir les structures municipales et les missions des agents du service public. Le coût du dispositif pour le CCAS en 2024 était de 1269,55€.

Age des participants entre 2021 et 2024



Sexe des participants entre 2021 et 2024



□ 2-2-8 Le Pass'Vac :

Le Pass'Vac est un dispositif qui permet pendant les vacances d'été, d'avoir accès à de nombreuses activités à prix réduits. Il est réservé aux jeunes âgés de 12 à 17 ans habitant La Rochelle ou une des communes de l'agglomération rochelaise adhérente au dispositif. Il est géré par l'association Centre Départemental Information Jeunesse 17 et financé par les communes participantes et la Ville de La Rochelle. Chaque année, pour chaque adhérent l'houméen, le CCAS de l'Houmeau prend à sa charge une participation à hauteur de 70€.

Nombre d'inscrits au dispositif Pass'Vac entre 2021 et 2024

Années	Nombre d'inscrits	Participation du CCAS
2024	21	1470 €
2023	16	1120 €
2022	12	840 €
2021	2	140 €

□ 2-2-9 Mai à Vélo :

Le CCAS a organisé, en partenariat avec le Conseil des Sages une action autour du vélo au mois de mai, s'inscrivant dans le dispositif de « Mai à vélo » et porté par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Cet événement avait pour objectif de proposer un après-midi convivial autour du vélo et de ses bénéfices.

Plusieurs ateliers ont été proposés à cette occasion :

- Balade à vélo dans la commune
- Stand de marquage *Bicycode* : 16 marquages réalisés
- Atelier mécanique pour apprendre à entretenir et vérifier son vélo pour rouler en toute sécurité avec l'association *Vive le Vélo*
- Promenade en triporteur pour les personnes à mobilité réduite avec l'association *A vélo sans âge* : 6 bénéficiaires orientés par le CCAS
- Test de vélos à assistance électrique avec la RTCR
- Découverte du BMX avec le club de La Rochelle
- Atelier code de la route avec la Prévention Routière / test de trottinettes électriques



□ 2-2-10 Movember : un mois dédié à la santé masculine :

Le CCAS a accueilli sur la commune un forum organisé par la CPTS Aunis Nord et dédié à la santé masculine. Chaque année, le mois de novembre est l'occasion de se mobiliser pour prévenir et lutter contre les cancers masculins. Cette campagne de sensibilisation appelée *Movember*, vise à informer et sensibiliser les hommes autour de la santé masculine.

Les participants ont pu rencontrer des professionnels de santé et échanger sur des questions autour du cancer de la prostate, de la santé mentale et de la prévention du suicide. Des animations étaient également proposées (jeux d'arcades, exposition de mobylettes anciennes, photobooth moustache) et un buffet offert à la fin du forum.

□ 2-2-11 L'Écrivaine Publique :

Depuis 2022 des rendez-vous avec un écrivain public sont proposés sur la commune tous les mardis après-midi. Ces rendez-vous sont gratuits, ouverts à tous et ont pour objectif d'aider ceux qui le souhaitent à comprendre, rédiger, relire un courrier, un document administratif. En 2024, 28 personnes ont été reçues sur 21 permanences dont 11 domiciliées sur l'Houmeau et 17 sur des communes extérieures (La Rochelle, Dompierre sur Mer, Salles sur Mer, Châtelailon, le Bois Plage). 16 personnes ont été orientées par le CCAS.

2023	2024
→ RDV : 42	→ RDV : 28
→ Permanences : 25	→ Permanences : 21
→ L'houméens reçus : 16	→ L'houméens reçus : 11
→ Motifs : démarche auprès de pôle emploi, demande d'échelonnement d'une dette, logement insalubre, courrier juge des contentieux, ...	→ Motifs : demande de vise, mise à jour d'un CV, demande d'effacement d'une dette CAF, résiliation d'une assurance logement, contestation d'une amende, ...

□ 2-2-12 L'Heure Civique :

Initié par l'association Voisins Solidaires, l'Heure Civique est un dispositif qui permet d'encourager les habitants à donner une heure de leur temps pour une action de solidarité en faveur d'un voisin sur la commune. C'est en novembre 2022 que cette initiative a été lancée à l'Houmeau. Sa gestion a été confiée au CCAS et au Conseil des sages. En 2024, 29 missions ont été réalisées par les 29 bénévoles inscrits. Les missions confiées aux bénévoles ont été diverses : petit jardinage, petit bricolage, transport en voiture, aide aux collectes alimentaires, soutien aux services techniques de la commune pour l'installation / la désinstallation de matériel pour un évènement communal, ...

2023	2024
→ Missions : 18	→ Missions : 29
→ Bénévoles : 28	→ Bénévoles : 29
→ Motif d'intervention principal auprès des particuliers : aide au petit jardinage	→ Motif d'intervention principal auprès des particuliers : transport chez un professionnel de santé
→ Motif d'intervention principal auprès du CCAS : aide alimentaire	→ Motif d'intervention principal auprès du CCAS : aide alimentaire